

La mutuelle APGIS est une couverture santé à caractère familial destinée à l'ensemble des salariés.

Elle permet de **protéger les membres de la famille vivant sous le même domicile : le conjoint** (marié, pacsé ou concubin) **ainsi que les enfants à charge jusqu'à 18 ans.**

Cette **mutuelle est obligatoire et s'applique dès le premier jour de travail au sein de l'entreprise**, garantissant ainsi une protection immédiate.

Il existe des possibilités de dispenses :

➔ **Vous avez moins de 25 ans**, poursuivez vos études et êtes rattaché fiscalement au domicile de vos parents : fournir un certificat de scolarité chaque année.

➔ **Vous bénéficier de la CMU :** fournir le justificatif CMU.



➔ **Vous êtes rentré dans l'entreprise en cours d'année** : remplir une attestation de dispense.

➔ **Vous êtes en couple au sein du Groupe Carrefour :** faire la demande de dispense pour l'un de vous.



Attention :

Afin que la dispense soit effective, vous devez remplir une dispense d'affiliation et la retourner au service paie.

Pour les nouveaux contrats:

Pour être dispenser selon les cas précédents, **vous avez un délai de 10 jours à respecter.** Au delà, vous serez automatiquement affilié.



*Le saviez-vous?
Si vous envoyez vos documents
(devis, factures...) sur votre espace
APGIS en ligne ou via l'application,
ils seront traités en priorité !*



RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC

Site internet

Facebook

Instagram

TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

